

CONSEIL DE FACULTE DU 6 JUIN 2023

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Anaïs Bohuon, François Cottin, Michel Desbordes, Alain Hamaoui, Yann Beudaert, Thomas Deroche, Julie Etcheverry-Bournat, Christopher Hautbois, Caroline Teulier, Gaëlle Giraudier, Patricia Durand, Nicolas Morvan, Martin Ray

Conseillers représentés :

Bastien Berret, Catherine Séméria, Jean-François Vigier, Lou Charlot

Invités :

Estelle Iacona, Alain Sarfati, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

D'un point de vue administratif il est entendu que les procurations peuvent être acceptées jusqu'au moment du vote.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2023 (Annexe 1)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Sortie de la phase expérimentale de l'Université Paris-Saclay (Annexe 2)

Estelle Iacona, Présidente de l'Université Paris-Saclay, explique que la Présidence est actuellement en démarrage de réflexion sur la sortie de la phase d'expérimentation. L'Université Paris-Saclay est un Etablissement Public Expérimental (EPE) dans lequel il a été projeté notamment de rapprocher les 14 établissements qui constituent l'Université Paris-Saclay :

- Les composantes issues de l'Université Paris-Sud, qui dans l'ensemble Université Paris-Saclay, ont la personnalité morale et juridique de l'Université Paris-Saclay
- Les 4 écoles
- Les 2 universités membres associées
- Les 7 organismes de recherche

Il est proposé de rentrer dans une période de fin d'expérimentation qui va durer une année et demi avec une période pendant laquelle l'Université Paris-Saclay va devoir faire un bilan de cette expérimentation. L'HCERES va évaluer cette période d'expérimentation et apporter des recommandations.

Tous les conseils des établissements qui constituent l'Université Paris-Saclay sont invités à s'emparer du sujet et à s'exprimer sur l'idée de démarrer ce travail de bilan.

Elle rappelle par ailleurs, que le bilan concerne la gouvernance et le rapprochement d'établissements mais il ne s'agit pas d'un bilan fonctionnel et opérationnel.

Alain Sarfati, qui a fait une première présentation lors du dernier conseil le 22 mai 2023, reprend certains points.

L'ambition de l'Université Paris-Saclay était de créer un établissement avec un rayonnement international constituée d'universités, de grandes écoles et d'organismes de recherche et de dépasser l'antagonisme qui existe particulièrement en France entre Université et Grandes écoles.

Après un certain nombre de réussite durant cette période de test (IDEX dévolu, Doctorat mutualisé, création des Graduates Schools...), la sortie d'expérimentation vise à pérenniser cette structuration.

Il est rappelé le contexte ainsi que le processus de sortie d'expérimentation ainsi que le calendrier.

Pour ce qui est des statuts dans le cadre de la sortie d'expérimentation, il s'agit de pérenniser ce qui a été expérimenté tout en ajustant et clarifiant certains points. L'important est de ne pas dénaturer le projet.

Le dossier d'auto-évaluation est constitué de 2 domaines :

- Pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement public expérimental
- Résultats significatifs obtenus depuis la création de l'établissement public expérimental

Estelle I. ajoute qu'une méthodologie de travail pour effectuer ce bilan va être proposée lors du prochain CAC (fin juin) et du prochain CA (début juillet), avec la création notamment d'un groupe de travail qui jalonne son étude jusqu'à la fin de l'année, constitué de membres du CAC et du CA ainsi que d'un représentant de chaque conseil de composante.

Alain S., pour expliquer le lancement aujourd'hui de l'évaluation en vue de la sortie d'expérimentation, donne l'argument principal que tout le travail sur l'offre de formation, sur le projet d'établissement, doit se faire dans un cadre stabilisé. Si on attend 2026 pour proposer la sortie de l'expérimentation, le contrat d'établissement va être construit sur un établissement non pérenne.

D'autre part, cette date a été fixée sur la base d'un rétroplanning et notamment l'engagement d'une intégration effective de l'Université d'Evry et de l'UVSQ en janvier 2025, qui permettra de pérenniser les Graduates Schools, l'École universitaire de premier cycle, dans une entité globale de l'Université Paris-Saclay qui inclue les universités membres associées.

Par ailleurs, il est essentiel de commencer un bilan rationnel avec les instances des conseils centraux (mis en place en janvier 2020) qui ont vécu la création de l'université Paris Saclay, sachant que les conseillers finissent leur mandat en janvier 2024. Il est important de s'appuyer pendant les 6 prochains mois sur toute l'expérience qu'ils ont acquise.

Commencer l'évaluation maintenant permet d'être plus serein, dans le cas où l'HCERES demanderait de prolonger d'un an l'expérimentation.

Les membres du conseil sont invités à donner leur avis sur :

Le conseil de la faculté des sciences du sport est favorable à la demande d'engager la procédure de sortie d'expérimentation.

Elle consiste en une demande de la Présidente de l'Université Paris Saclay auprès de la Ministre chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, d'entamer, à compter du 1er décembre 2023, la procédure de sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental. Celle-ci débute par une saisine du HCERES pour une évaluation de l'expérimentation.

L'Université Paris Saclay souhaitera obtenir le statut de Grand Etablissement selon les modalités prévues au chapitre III de l'ordonnance du 12 décembre 2018, ainsi que l'adoption de ses statuts.

Après échanges avec les membres du Conseil, un avis favorable est donné à la majorité absolue (11 oui - 5 non - 1 abstention)

3/ Demande d'inscription d'un VD patrimoine aux statuts de la F2S

François Cottin explique qu'un vice-doyen patrimoine a été élu en novembre 2022 mais que cette fonction n'est pas inscrite dans les statuts de la Faculté des Sciences du Sport.

Christopher Hautbois, élu doyen de la F2S le 22 mai 2023, prendra ses fonctions à partir du 20 juin prochain. Il estime que la mise en place d'un vice-doyen patrimoine est une bonne chose compte tenu des nombreux sujets, parfois complexes en la matière. Il souhaite que le mandat d'un vice-doyen patrimoine soit maintenu dans le cadre du mandat à venir et propose que les statuts de la F2S soient mis à jour en ce sens.

Nathalie Jacob-Righini précise que les statuts ne précisent pas le domaine des vices-doyens et propose que ce point soit discuté par la direction dans le cadre du travail sur les Statuts et le Règlement Intérieur.

Elle rappelle que les modifications des statuts qui sont votées en conseil d'UFR doivent être validés en Conseil d'Administration de l'Université Paris-Saclay.

Il est précisé que pour modifier les statuts, il est nécessaire d'obtenir les deux tiers des voix favorables.

Le conseil qui se tiendra le 13 juin prochain procédera à l'élection des 3 vices-doyens (formation-recherche-patrimoine).

4/ Départ à la retraite du cheval Requiem d'argent

Nathalie JR. informe les membres du conseil et demande leur approbation concernant la mise en retraite du cheval Requiem d'argent.

Dans le cadre de la fermeture du Centre Equestre, il n'est plus prévu de faire l'acquisition de cheval et quand l'occasion se présentera, les chevaux vont être progressivement mis en retraite ou récupérés par leurs propriétaires.

Cette action a un impact financier et modifie l'inventaire, nécessitant un vote des membres du conseil.

Après échanges avec les membres du Conseil, cette proposition est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

5/ Point formation (Annexe 3)

Projet SHIFT

Thomas Deroche expose l'engagement potentiel de l'Université Paris-Saclay à travers la F2S dans le projet SHIFT, présenté fin avril à l'ensemble des personnels dans le cadre d'un séminaire pédagogique, pour participer à un projet de création de Licence STAPS flexible hybride, interuniversitaire et tutoré.

Cela s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet « parcours flexible en Licence » posé par le Ministère conjointement avec l'ANR.

Pour résumer, le projet SHIFT associe d'ores et déjà un certain nombre d'Universités en France.

L'objectif est de construire des contenus numériques qui seraient des capsules vidéos proposant des contenus de formation dans l'ensemble des champs disciplinaires STAPS (y compris les APSA sous leurs aspects théoriques).

Ces contenus numériques seraient construits à travers des « Conférences de consensus » auxquelles participent l'ensemble des universitaires et des universités.

Chacune des disciplines est construite par des spécialistes avec l'objectif de créer une formation qui pourrait être utilisée pour créer des licences plus flexibles ou des éléments de formation plus ou moins hybridés.

L'idéologie est de consacrer la « masse salariale » enseignants dans les activités dites à fort potentiel cognitif (TP-TD) ou d'autres activités qui pourraient être valorisées au sein des facultés autour de la formation continue. Il s'agit de recentrer les ressources humaines, non pas vers les cours magistraux qui sont connus pour ne pas être toujours efficaces (sans les supprimer pour autant) mais pour essayer d'accompagner les étudiants sur d'autres formes pédagogiques.

Les « Conférences de consensus » ne se font pas uniquement avec des enseignants et enseignants chercheurs mais également avec l'aide de Sociétés savantes (la Société de Biologie, l'SFPS, l'ACAPS...) et d'Associations comme l'ANESTAPS.

S'inscrire dans ce projet, c'est, à travers une convention, pouvoir rémunérer l'investissement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'Université.

Cela implique également une réflexion autour des accréditations, des maquettes, etc., sous ce format.

L'idée pour le moment est d'utiliser les contenus numériques qui sont créés par SHIFT pour innover, transformer les pratiques pédagogiques, réaffecter de la masse salariale vers d'autres activités de la F2S.

Martin Ray demande si cela pourrait permettre à un étudiant de suivre 2 formations en parallèle.

Il est rappelé qu'une inscription dans les deux formations resterait nécessaire.

Alain Hamaoui exprime le sentiment que cela implique un changement du métier d'enseignant qui risque de ne plus être en mesure de faire évoluer son contenu et fait disparaître la spécificité locale.

Thomas D. n'est pas favorable à une utilisation massive pour les CM de tous les contenus numériques créés.

Christopher H. voit dans ce projet un changement qui représente une opportunité de repenser les pratiques. Ce dispositif, progressivement, est de nature à franchir un cap et peut être un saut qualitatif dans l'approche pédagogique de la Faculté.

Patricia Durand s'inquiète de la question du présentiel autant pour les étudiants que pour les enseignants.

Après échanges avec les membres du Conseil, la proposition est mise au vote et approuvée à la majorité absolue (12 oui -3 non)

Calendrier universitaire 2023-2024

Thomas D. rappelle que l'année universitaire 2023/2024 de l'Université Paris Saclay est bornée du mardi 22 août 2023 au lundi 30 septembre 2024 pour toutes les années de formation non diplômante. Ces bornes encadrent les périodes d'enseignement, d'évaluation et de jurys.

Pour les années diplômantes (L3 Pro et M2), l'année universitaire 2023/2024 est étendue jusqu'au vendredi 20 décembre 2024, sachant que les enseignements et les évaluations autres que les évaluations de stage ou mémoire doivent être réalisés avant le 30 septembre 2024. Cette prolongation au-delà du 30 septembre n'est

autorisée que pour permettre aux étudiants qui n'auraient pu démarrer leur stage ou mémoire à temps, de le réaliser dans de bonnes conditions afin d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion professionnelle et à leur diplomation. Les stages pourront se dérouler jusqu'au 6 décembre 2024.

Afin d'assurer une harmonisation des formations mutualisées entre composantes, établissements-composantes et universités membres associées, opérateurs des formations accréditées Paris-Saclay, le calendrier commun minimum de périodes de vacances dans l'ensemble des formations est le suivant :

- 2 semaines de vacances à Noël (Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 – Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024)
- 1 semaine des vacances de février (Fin des cours : samedi 17 février 2024 – Reprise des cours : lundi 26 février 2024)
- 1 semaine des vacances de printemps (Fin des cours : samedi 13 avril 2024 – Reprise des cours : Mardi 22 avril 2024)

Les principes de la F2S sont les suivants :

- Définir une semaine d'intégration en L1 et M1 pour accueillir les étudiants primo-arrivants (demande BDE de banaliser deux journées en Licences / dispo d'étudiants bénévoles)
- Permettre aux étudiants de bénéficier d'une semaine de révision « allégée » avant chaque période d'examen terminaux (semestres)
- Permettre un stage massé en L3 à la rentrée des vacances de Noël
- Semaine banalisée à la rentrée de janvier pour préparer le 2nd semestre
- S'assurer de la bonne coordination entre les mentions dans les enseignements mutualisés (Spécialités sportives, CM Sciences, PIE, PPEI)
- Cadencer les examens terminaux des Licences afin de s'assurer de la soutenabilité en salles d'examens et de la disponibilité des enseignants pour leurs surveillances
- Avancer les soutenances de stage en L3 (avant pâques)
- Proposer une semaine de vacances à la toussaint et une seconde semaine à Pâques
- Finir les jurys de Licences avant le 8 juillet pour détacher les scolarités sur les inscription administratives F2S

Après échanges avec les membres du Conseil, ces propositions sont mises au vote et approuvées à la majorité absolue (14 pour - 1 contre)

La séance est levée à 13h

CONSEIL DE FACULTE DU 11 AVRIL 2023

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Bastien Berret, Anaïs Bohuon, François Cottin, Michel Desbordes, Alain Hamaoui, Yann Beudaert, Thomas Deroche, Julie Etchevery-Bournat, Christopher Hautbois, Caroline Teulier, Gaëlle Giraudier, Patricia Durand, Nicolas Morvan, Jeanne Dillon-Corneck, Lou Charlot

Conseillers représentés :

Martin Ray, Catherine Séméria, Alain Fauvel

Invités :

Nathalie Jacob-Righini, Christel Gutmann, Nadine Petrilli, Isabelle Demachy, Alain Sarfati, Pascal Aubert, Bénédicte Humbert

1/ Présentation du bilan de l'EUIC par Pascal Aubert (Annexe 1)

Pascal Aubert, Directeur de l'Ecole Universitaire de premier cycle de Paris-Saclay, explique qu'un bilan de mi-parcours est fait actuellement et sera présenté au Conseil d'Administration de l'Université, visant à montrer comment l'EUIC collabore avec les composantes sur le premier cycle.

Isabelle Demachy, Vice-présidente Formation et Innovation Pédagogique, rappelle que l'Ecole Universitaire a été créée avec l'Université Paris-Saclay en 2020 et apparaît dans les statuts comme composante transversale dans le cadre de l'établissement expérimental avec la volonté de pouvoir y faire porter la coordination des diplômes de 1^{er} cycle et de faire travailler ensemble les composantes. A partir de 2018 et de la loi Orientation Réussite Etudiante, des moyens et des objectifs sur le 1^{er} cycle avaient été apportés. Un groupe de travail sur le 1^{er} cycle dans le cadre de la création de l'Université Paris-Saclay s'est réuni entre juin 2018 et décembre 2019 sur la base de l'Université Paris-Sud mais également Paris-Saclay avec les Universités de Versailles-Saint-Quentin et d'Evry, avec les écoles...

L'Ecole Universitaire telle qu'elle a été construite a endossé ce travail préalable qui portait des politiques publiques avec la loi ORE, la déclinaison de l'Arrêté Licence et le cadre du 1^{er} cycle construit à l'échelle Paris-Saclay.

Pascal Aubert rappelle que les formations sont dispensées dans les composantes par les équipes pédagogiques et que l'Ecole Universitaire est là pour rajouter de la coordination.

L'Ecole a trois missions centrées sur l'étudiant et centrées sur les pratiques pédagogiques déclinées sur 3 axes prioritaires :

- Mieux réussir ses études
- Mieux construire son projet d'études et d'insertion professionnelle
- Mieux s'ouvrir au monde

Ces axes sont portés de façon conjointe par les directions (DFR, DIP, DVEEC, DRI, BU et SSU), les composantes de l'Université Paris-Saclay et les composantes et directions de l'UVSQ et UEVE, toutes pleinement engagées pour la réussite des étudiant-es de 1^{er} cycle.

Sous l'impulsion de la vice-présidente CFVU, en lien avec les VP adjoints Formation et les VP CFVU des UMA, l'École pilote les actions menées par ces différents acteurs en s'appuyant sur des groupes de travail.

➤ Mieux réussir ses études

Bénédicte Humbert, Directrice adjointe de l'EUIC, présente les deux dimensions pour « mieux réussir ses études », la première centrée sur l'étudiant (dispositif oui-si dans la 1ère année de Licence, tutorat en Licence et en B.U.T, optimisation du potentiel d'apprentissage : méthodologie, gestion du temps...), la seconde centrée sur les pratiques pédagogiques, la réflexion collective sur les programmes de formation (approche compétences, recherche-action, enseignement comodal).

Pascal A. rajoute qu'un premier travail est effectué par les équipes pédagogiques dans la composante qui met en œuvre. L'EUIC fait un travail de coordination, organise des groupes de travail afin d'aller chercher les bonnes pratiques qui existent et d'anticiper les choses pour la suite.

➤ Mieux construire son projet d'études et d'insertion professionnelle

Le Projet Personnel d'Études et d'Insertion (PPEI) en licence et le Projet Personnel et Professionnel (PPP) en B.U.T pour améliorer :

- La connaissance de soi : analyse réflexive de son parcours, de ses valeurs, de ses intérêts, de sa personnalité et de ses compétences
- La connaissance de l'environnement socio-économique et des formations
- La valorisation de soi : techniques de recherche d'emploi, entretien d'un réseau professionnel, conception de portfolios présentant les compétences

Thomas Deroche souligne, comme Pascal A. l'a mentionné, que la F2S a une insertion professionnelle relativement bien définie, par arrêtés, dans le cadre du Code du sport, avec les cartes professionnelles, etc. L'enjeu, contrairement à d'autres facultés, était de travailler la poursuite d'étude tout en restant sur des compétences transverses qui permettent aux étudiants, qui souhaiteraient arrêter à la fin du 1^{er} Cycle, de recevoir des compléments de formations pour faciliter leur insertion professionnelle.

Pascal A. présente le Diplôme Universitaire Réagir, Rebondir, Réussir (DU3R) destiné à des étudiant-es cherchant à se ré-orienter ou bien à des élèves issus du second degré encore indécis sur leur choix de parcours.

L'École va également accompagner les étudiants sur la certification des langues, les relations avec le monde socio-économique et a mis en place le concours « Mon apprentissage en 180 secondes ».

➤ Mieux s'ouvrir au monde

L'axe a pour objectif de rendre l'étudiant citoyen et acteur de sa vie.

Des SPOC obligatoires ont été mis en place, associés à des ECTS (formation aux grands enjeux citoyens proposée à tous les étudiants de L1 et parfois L2 sous la forme de cours ou de jeux en ligne, Challenge Hackaton dédié à la mobilité urbaine...)

Les ressources financières de l'École s'élèvent à 4,8 millions d'euros avec une partie en budget Etat (ORE - ORE santé) et une partie Etablissement avec la décision de prendre 1 million d'euro sur le budget IDEX pour le mettre sur le 1^{er} cycle.

Au niveau de la F2S, l'École accompagne l'UFR autour de ces 3 axes :

Mieux réussir ses études : - Enseignants référents - Renforcement disciplinaire - Soutien en Anglais - TP Sciences - Tutorat - Encadrement d'activités innovantes (projets de transformations des travaux pratiques)

Mieux construire son projet d'études et son projet professionnel : - Certification autour des métiers du sport et de l'entrepreneuriat - Intervention encadrées dans la mention Education et Motricité

Mieux s'ouvrir au monde : SPOC

Dans le cadre de la sortie d'expérimentation, Isabelle D. explique que des groupes de travail vont être mis en place pour déterminer la place de l'EUIC, sachant qu'aujourd'hui, l'École existe et qu'un travail à l'échelle des 3 universités a déjà été effectué sur toute une partie du 1^{er} cycle.

En terme de formation, le Doctorat est unique, les Masters sont à quelques exceptions, tous des Masters de l'Université Paris-Saclay, l'objectif en 2025 étant que tous les diplômes soient des diplômes Université Paris-Saclay.

Pour le 1^{er} cycle, il devrait être possible d'avoir une École Universitaire de 1^{er} cycle qui coordonne tout le 1^{er} cycle des 3 universités qui porte l'accréditation de tous les diplômes. Il sera possible de conserver plusieurs diplômes portant le même nom de mention en fonction de la capacité à construire une mention unique. La dénomination sera nationale mais il pourra y avoir des diplômes par campus. Un travail d'harmonisation sera à faire sur la première année et des passerelles seront à définir.

2/ Présentation du projet de statut de l'Université après sortie d'expérimentation et intégration des UMA (Annexe 2)

Alain SARFATI explique que la sortie d'expérimentation est liée à l'intégration des Universités Membres Associées.

Elle suit un calendrier avec une première étape lors de laquelle l'établissement sollicite le Ministère pour lancer l'évaluation en vue de la sortie du régime expérimental. Le HCERES est en charge de cette évaluation qui prends environs 6 mois. Au vu de ce rapport, l'établissement demandera la sortie d'expérimentation, soit la pérennisation des statuts avec quelques ajustements.

Il peut être demandé au vu du rapport, de poursuivre l'expérimentation ou d'abandonner l'expérimentation. En interne, une information et des discussions ont été faites lors d'un Conseil Académique, en composantes et lors du prochain Conseil d'Administration de l'Université. Des échanges réguliers ont lieu entre le CODIR, les instances et la DGSi afin de travailler en même temps sur les statuts et tout le processus.

Courant juin 2023, toutes les composantes auront à se prononcer sur la sortie d'expérimentation, suivi le 4 juillet 2023 par un vote en conseil d'Administration. La première demande pourra être envoyée au Ministère pour évaluation de l'HCERES.

Il rappelle que les élections des instances de l'Université Paris-Saclay et du.de la nouveau.elle président.e auront lieu début 2024.

La consultation des instances et la deuxième demande de sortie d'expérimentation avec les statuts définitifs se fera après ces élections et avant l'été, pour espérer avoir une publication du décret avant la fin de l'année 2024 et que l'établissement soit stabilisé avant le 1^{er} janvier 2025.

Les principes généraux sont :

- L'intégration des 2 universités membres associées de façon à consolider le modèle actuel
- Modifier le moins possible les statuts de l'EPE (Etablissement Public Expérimental) afin de pérenniser l'expérimentation
- La sortie se fera sous la forme d'un Grand établissement (seul statut possible en l'état du droit)
- L'EUPS pourra continuer d'être accréditée dans le Grand établissement

Les modifications consistent à acter l'intégration des Universités Intégrer et de simplifier ou préciser le cas échéant.

François C. informe les membres du Conseil que le vote concernant la sortie d'expérimentation est prévue lors du conseil de la Faculté des Sciences du Sport du 6 juin 2023.

Thomas D. précise que la demande de sortie et les contraintes du calendrier sont liées aux accréditations et aux maquettes de licences et masters, qui sont travaillées entre université, mais sans obligation, et qui seront votées par les nouvelles instances.

3/ Approbation du compte rendu de la séance du 16 novembre 2022 (Annexe 3)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4/ Présentation des modalités des élections du doyen (Annexe 4)

Nathalie Jacob-Righini présente la décision portant organisation de l'élection du doyen de la Faculté des Sciences du Sport.

L'élection est prévue le 22 mai 2023.

Les candidatures seront à déposer au plus tard le mardi 9 mai 2023 16h.

Aucune dérogation ne sera accordée quant à la date limite de dépôt de candidature, ni sur la recevabilité des dossiers de candidature.

L'envoi de l'ensemble des candidatures ainsi que de la convocation sera faite au plus tard le 15 mai 2023.

Le doyen est élu à la majorité absolue soit la moitié plus un des suffrages exprimés.

En cas d'égalité, un deuxième tour est mis en place. En cas de séance infructueuse du Conseil d'UFR pour élire le doyen de la Faculté, le conseil est convoqué à nouveau dans un délai de 15 jours.

5/ Point formation (Annexe 5)

➤ Deux convention APSA sont présentées par Thomas Deroche.

Convention avec le Comité Départemental de Handball de l'Essonne portée par Clément Guénoles et Sébastien Kaiser (Annexe 6).

Les étudiants de L1 se voient proposer une certification « juge arbitre départemental » permettant de superviser des matchs de niveau de compétition départemental.

Les étudiants de L2 se voient proposer une certification « CF 1 - Contribuer à l'animation sportive de la structure » permettant d'encadrer une équipe de jeunes handballeurs en compétition

Conditions :

- Inscription dans l'UE Spécialité sportive – Handball à la F2S
- L1 candidats au « juge arbitre départemental » : Arbitrage des matchs universitaires amicaux
- L2 candidats à la certification « CF 1 - Contribuer à l'animation sportive de la structure » : Stage de 50h minimum dans un club affilié

Convention avec le Comité Départemental de Tennis de l'Essonne portée par Céline Triolet (Annexe 7)

Les étudiants de L2 se voient proposer une certification « CQP Educateur Tennis » permettant d'encadrer des séances collectives d'initiation au tennis auprès de tout public jusqu'au premier niveau de compétition.

Conditions :

- Inscription dans l'UE Spécialité sportive – Tennis à la F2S
- L2 candidats à la certification : Stage de 50h minimum dans un club affilié
- Avoir été ou être classé.e à minima 30/2 et posséder une licence FFT de l'année en cours.
- Réaliser les 5 modules e-learning de la FFT (environ 10 heures de travail étudiant) et produire les attestations de réussite.

Ces deux conventions ont été présentées en octobre 2022 en Conseil des formations dans le cadre des discussions avec l'Ecole Universitaire Paris-Saclay sur les financements ORE

Après échanges avec les membres du Conseil, la convention avec le Comité Départemental de Handball de l'Essonne ainsi que la convention avec le Comité Départemental de Tennis de l'Essonne sont mises au vote et approuvées à l'unanimité.

➤ Thomas D. présente une convention de partenariat avec l'association 3S séjour sportif solidaire la Recyclerie Sportive de Massy, qui a créé une association dans le cadre du projet « En route vers un été durable » (Annexe 8)

Objectif :

- Sensibiliser les étudiants du campus aux bienfaits de la mobilité, au réemploi et à la réparation de vélo
- Permettre à tous les budgets de pouvoir posséder et entretenir un vélo pour une utilisation quotidienne ou lors d'un voyage en itinérance, dans une logique d'économie circulaire et de développement durable.

Une subvention de 150€ est demandée à la Faculté des Sciences du Sport.

Pour resituer le contexte, une politique développement durable est mise en place à la F2S en lien avec les étudiants à l'échelle de la composante et du BDE STAPS.

Jeanne Dillon-Corneck fait part d'interrogations par rapport aux critères d'éligibilité de ce type de projet. Elle rappelle que le BDE STAPS s'est vu refuser des demandes de subvention.

Par ailleurs, le BDE STAPS vient d'ouvrir une Friperie Sport Planète qui a les mêmes objectifs qu'une recyclerie sportive et se demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une convention de subvention entre la F2S et le BDE STAPS à destination de la Friperie Sport Planète plutôt qu'avec la Recyclerie Sportive de Massy.

Lou Charlot se demande si derrière la demande de subvention de 150€, ne se cache pas la volonté d'afficher le partenariat avec la F2S. Elle trouve regrettable qu'en terme d'image, la F2S soutienne un partenaire extérieur plutôt que les étudiants qui ont mis en place une initiative identique avec des actions qui pourraient être faites également autour du vélo.

Thomas D. explique que d'un point de vue budgétaire, tous les projets doivent être inscrits dans l'expression de besoin. Si des nouvelles demandes de subvention sont faites en cours d'année, la F2S n'a pas les financements disponibles.

Lorsqu'il s'agit de petits montants, la composante essaye d'aider autant que possible mais le BDE STAPS a des demandes généralement de plusieurs milliers d'euros auxquelles il n'est pas possible de répondre au pied levé. Il rappelle que le BDE STAPS a ses propres actions et n'a pas toujours besoin d'avoir le soutien, l'accompagnement ou la visibilité de la faculté sachant qu'il a son identité propre.

Le projet « En route vers un été durable » s'inscrit dans la volonté de construire une politique de rayonnement de la faculté autour des thématiques du développement durable.

Le projet de la Friperie Sport Planète lié à l'ANESTAPS est un projet étudiant à l'échelle nationale indépendant de la F2S. Rien n'empêche aujourd'hui le BDE STAPS de demander un partenariat et/ou des subventions dans le cadre de projets ou d'actions particulières.

François Cottin précise qu'il existe des budgets CVEC qui sont à destination des initiatives étudiantes et, en parallèle, un budget de la composante. Les événements doivent être budgétés et discutés en amont. Ils doivent être votés en conseil d'UFR et respecter les délais de traitement.

Caroline Teulier indique que la question est de savoir quel est l'intérêt de donner une subvention à une association extérieure qui n'a pas de connexion directe avec la F2S quand il y a déjà sur le campus des actions similaires.

Thomas D. confirme l'intérêt d'avoir plusieurs partenaires qui vont, ensemble, contribuer au rayonnement de la faculté.

Après échanges avec les membres du Conseil, la convention de subvention est rejetée à la majorité (7 contre - 4 abstention - 5 pour)

➤ OF Master PPSOS

Les responsables pédagogiques du Master PPSOS souhaitent mettre un terme au partenariat (mutualisation de certains enseignements) entre la mention de Management du sport de la F2S et la mention Economie Politique et Institution du master ACTION porté par l'UVSQ, pour les raisons suivantes :

- Parcours ACTION = (très) faible nombre d'étudiant-e-s, la très grande majorité non reçus.es en PPSOS
- Perte de flexibilité pour le parcours PPSOS (dans l'organisation pédagogique et les emplois du temps)
- Ouverture du PPSOS à l'apprentissage
- Le parcours PPSOS ne profite en aucune manière du partenariat (projet de recherche, dynamiques pédagogiques, rencontre des communautés étudiantes/ distance des sites)

Un accord formel a été donné par la GS SMFH qui porte cette offre de formation.

Caroline T. fait part de ses inquiétudes par rapport aux futures licences qui risquent de rencontrer les mêmes problématiques.

Michel Desbordes regrette dans le fond, que la F2S se sépare de ce partenariat à l'heure où le développement durable et l'écologie sont des sujets dans lesquels l'établissement souhaite s'engager.

Après échanges avec les membres du Conseil, cette proposition est mise au vote et approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 12h

université
PARIS-SACLAY

Sortie expérimentation

Université Paris Saclay 2025

Une ambition commune validée par plus de 10 ans de coopération et d'intégration des trois universités

- La volonté partagée forte de 14 établissements pour un projet universitaire original et unique en France :
Une ambition internationale articulée à un fort engagement de partenariat avec les territoires et une excellence pour tous les étudiants
- Une collaboration des équipes depuis 10 ans avec l'intégration progressive de l'offre de formation et des projets Recherche communs
- Un modèle de gouvernance unique : UPSaclay créée en 2020 avec corps électoraux et organes de gouvernance au périmètre de tous les établissements
- Des stratégies collectives définies au sein d'un même Contrat quinquennal 20-25 avec des volets spécifiques

Des réussites saluées par la communauté et les étudiants

IDEX dévolu

Doctorat, Master, Création des GS et des OI, Ecole universitaire 1^{er} cycle

Projets communs (ex : Diagonale, Centre sportif, Concours d'éloquence, Exposition Genre...)

Obtention de projets d'envergure au périmètre commun : CPER, PIA (SFRI, Idées, Excellences, ...)

Travail/coopération des équipes sur les missions/compétences fondamentales des universités (*F,R, Documentation, International, Valo*), au-delà (*SI, Finances...*)

Université Paris Saclay 2025

Nos réalisations témoignent de notre capacité à traduire l'ambition commune : *recherche au meilleur niveau, excellence de la formation pour tous et ancrage territorial*

C'est une voie porteuse de sens à traduire réglementairement

Aujourd'hui, nous voulons

- consolider et pérenniser les acquis communs
- développer nos missions fondamentales de manière encore plus intégrée
- fluidifier nos modes de fonctionnement

L'ambition d'une grande université de recherche internationale, de la licence au doctorat, avec un engagement concret et fort avec ses divers territoires

Contexte

Fin d'expérimentation au plus tard fin 2028 (mesure nationale)

Evaluation HCERES / dialogue contractuel en 2025-2026

Objectif d'intégration des deux UMA au 1^{er} janvier 2025

Limiter les révisions statutaires et autoévaluations

- engager la sortie d'expérimentation en amont de l'évaluation HCERES vague E pour :
- ne pas refaire le travail d'évaluation deux fois
 - proposer un projet qui inclut les universités intégrées

Processus sortie expérimentation

L'ordonnance du 12 décembre 2018 prévoit deux demandes distinctes de l'EPE :

- I. Au ministre chargé de l'enseignement supérieur afin qu'il soit procédé à son évaluation en vue de sortir du régime expérimental.

Cette demande doit préciser s'il entend devenir un grand établissement. L'ordonnance permet de déroger à la définition juridique du grand établissement, ceux créés à l'issue de l'expérimentation peuvent délivrer des diplômes de licence, de master et de doctorat et conférer les grades correspondant. De même ils peuvent conserver des établissements-composantes dotés de la personnalité morale.

- II. Au vu du rapport d'évaluation, l'établissement demande au ministre :

Soit la pérennisation de ses statuts dans l'un des types d'EPSCP prévus par l'article L. 711-2.

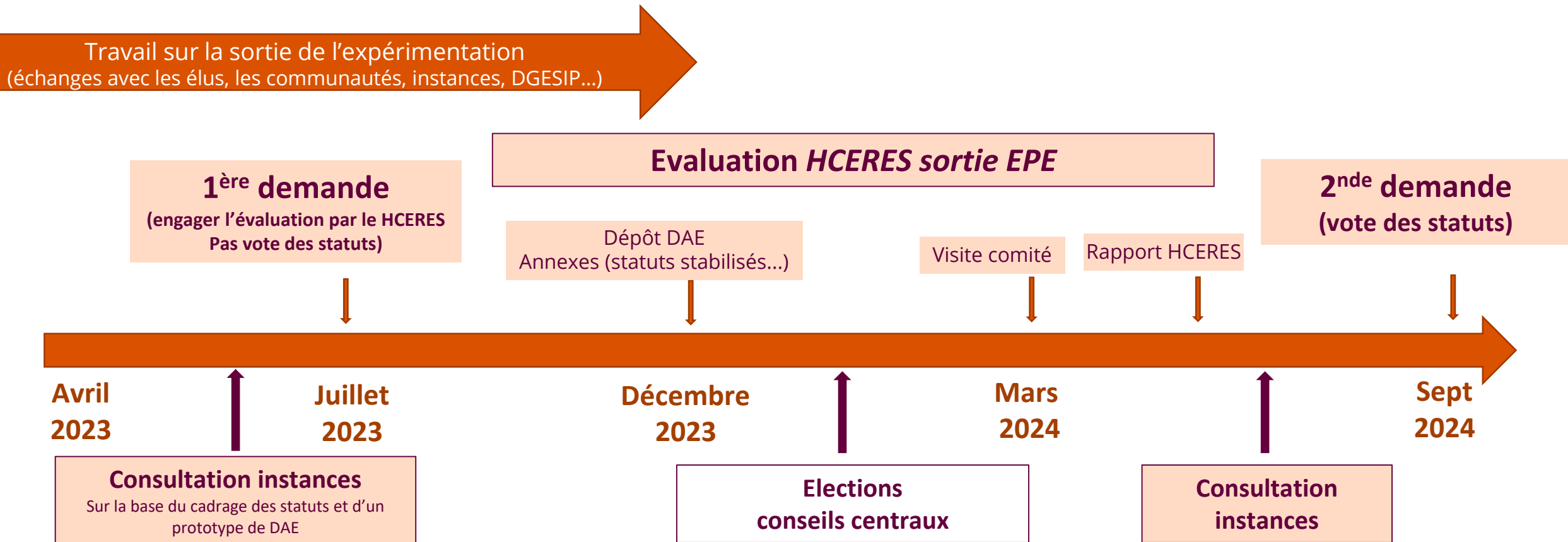
Compte tenu des statuts d'établissements publics expérimentaux en vigueur, **seule la qualification de grand établissement peut permettre, en l'état du droit, une pérennisation de ses statuts.**

L'établissement propose les modifications de nature à faciliter son fonctionnement et qui ont été examinées par le HCERES. **Ces modifications doivent être suffisamment limitées** pour ne pas nécessiter une prolongation de l'expérimentation destinée à en vérifier la pertinence.

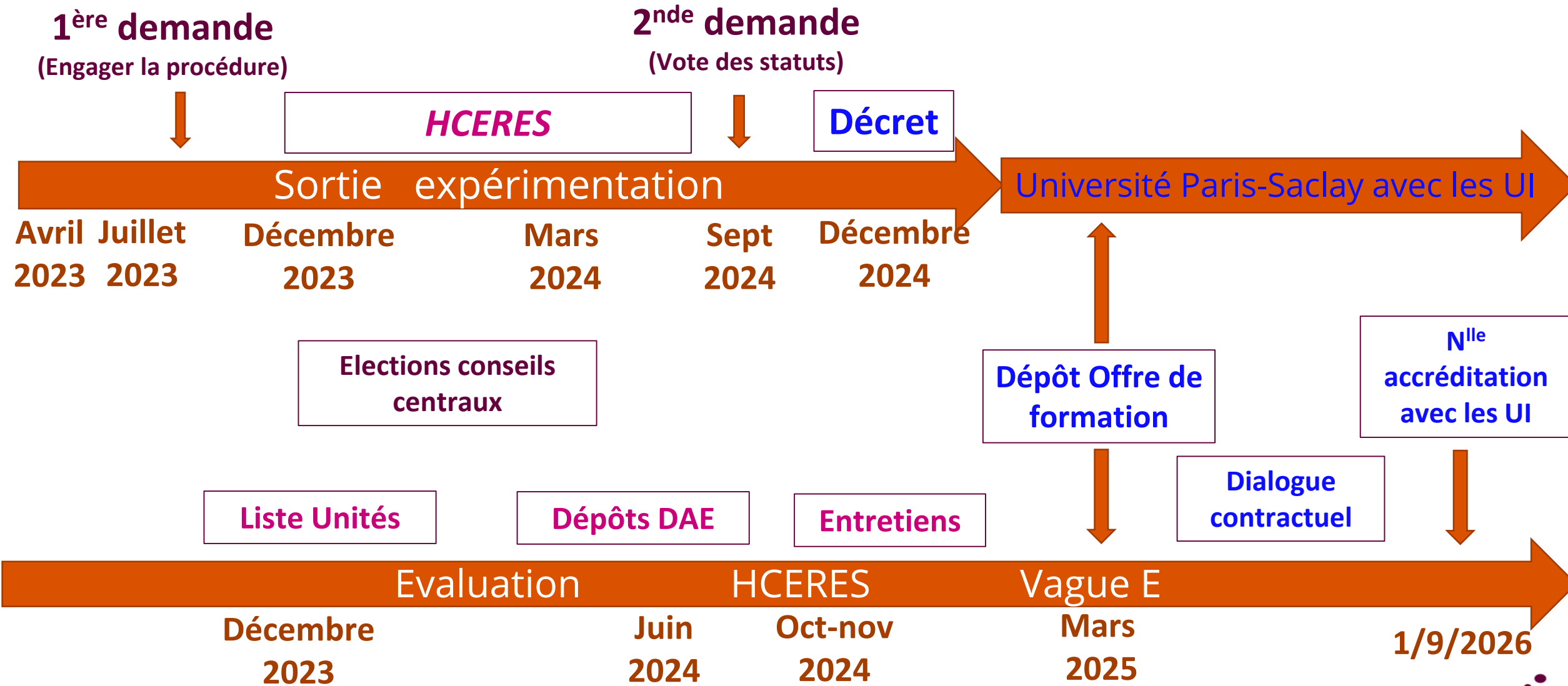
Soit la poursuite de l'expérimentation.

Soit qu'il soit mis fin à l'expérimentation par décret.

Calendrier sortie expérimentation



Articulation sortie EPE avec évaluation HCERES vague E



Calendrier lancement procédure sortie expérimentation

06/03 et 03/4/2023 Information/discussion Cac Université Paris-Saclay

12/04/2023 Information/discussion CA Université Paris-Saclay

Avril – mai 2023 Information/discussion dans les composantes



Consultation des différentes instances (dont le CAc) :
engager la procédure de sortie d'expérimentation

04/07/2023 Vote CA Université Paris Saclay

(sur la base du projet de statuts et d'un « proto-DAE »)

1^{ère} demande = engager l'évaluation en vue de sortie expérimentation

Réunions avec les instances de l'Université Paris-Saclay

Echanges et débats sur l'intégration des UMA et la sortie de l'expérimentation

Réunions avec les instances : CAc et CA

11 octobre 22 : CA : Intégration des UMA

7 novembre 22 : CAc : Cadrage intégration des UMA, 1^{er} éléments sortie expérimentation

12 janvier 23 : CA exceptionnel : Projet d'université et approbation du cadrage de l'intégration des UMA; 1^{er} éléments sortie expérimentation

6 mars 23 : CAc : Déclinaison intégration Evry et UVSQ, sortie expérimentation

3 avril 23 : CAc exceptionnel : Déclinaison intégration Evry et UVSQ, sortie expérimentation

12 avril : CA exceptionnel : Présentation du calendrier et des enjeux de la sortie d'expérimentation

16 mai : CA : Sortie expérimentation

Réunions de travail et d'échanges avec les personnels sur l'intégration des UMA et la sortie de l'expérimentation

CodirE : Présentation et échanges avec les présidents, doyens/directeurs

- 19 oct 22 : Cadrage intégration UMA, sortie expérimentation
- 15 déc 22 : Cadrage intégration UMA, sortie expérimentation
- 18 janvier 23 : calendrier sortie expérimentation + statuts
- 14 février 23 : modalités sortie expérimentation + statuts
- 22 mars 23 : calendrier + modalités sortie expérimentation + statuts
- 26 avril 23 : calendrier + modalités sortie expérimentation + statuts
- 25 mai 23 :

Et avec les VP formation des trois universités : Evolution de l'Ecole universitaire dans le cadre de l'intégration UMA

Rencontres avec les composantes, les DU, etc.

- 20 mars 23 : Réunion des DU Evry et UVSQ : intégration UMA et déclinaison en recherche
- 6 avril : conseil de l'OSUPS : Sortie expérimentation
- 11 avril : conseil de la F2S : Sortie expérimentation
- 18 avril : assemblée générale à la faculté Jean Monnet : déclinaison intégration Evry et UVSQ, sortie expérimentation
- 18 avril : conseil de la faculté de Pharmacie : sortie expérimentation
- 20 avril : conseil de l'IUT de Cachan : sortie expérimentation
- 20 avril : conseil de perfectionnement de Polytech : sortie expérimentation
- 21 avril : conseil de la faculté de Médecine : sortie expérimentation
- 9 mai : conseil de la faculté des Sciences : sortie expérimentation
- 11 mai : réunion des personnels à l'IUT Sceaux
- 17 mai : assemblée générale à l'IUT Orsay : sortie expérimentation
- 24 mai : Réunion des DU périmètre composantes : intégration

Statuts : principes généraux

1. Intégration des deux UMA → consolider et pérenniser le modèle actuel
2. Modifications des statuts de l'EPE limitées → sortie de l'expérimentation
3. Sortie vers un Grand Etablissement (*seul statut possible en l'état du droit*)
4. L'EUPS peut continuer d'être accréditée dans le Grand Etablissement



Modifications limitées : - acter l'intégration des UMA
- simplifier ou préciser le cas échéant

Evolution fonctionnement de
l'université

- Ce qui concerne les statuts
- Ce qui relève de l'amélioration continue

Grand établissement

Les grands établissements sont un des types d'EPSCP prévus dans le code de l'éducation (Art. L711-2) :

- 1° Les universités auxquelles sont assimilés les instituts nationaux polytechniques ;*
- 2° Les écoles et instituts extérieurs aux universités ;*
- 3° Les écoles normales supérieures, les écoles françaises à l'étranger et les grands établissements ;*
- 4° Les communautés d'universités et établissements.*

La liste et la classification des EPSCP sont établies par décret.

Ils permettent de pérenniser le statut d'établissement-composante (ordonnance 2018, article 20. III)

La liste des grands établissements comprend actuellement une vingtaine d'établissements dont :
Université PSL, l'université de Lorraine ou encore le CNAM.

La situation des EPE en avril 2023 est la suivante : seize EPE ont été créés à ce jour, PSL a déjà pérennisé ses statuts sous la forme d'un grand établissement. UCA, UGA et CY ont engagé la procédure sollicitant également le statut de grand établissement.

PSL, Université Paris Cité, Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris, Université Côte d'Azur, Université Grenoble Alpes, Cergy Université, Université Polytechnique Hauts de France en 2019, Université Gustave Eiffel, Université Clermont Auvergne en 2020 et Nantes Université, Université de Lille, Université de Montpellier et Panthéon Assas en 2021 Université Toulouse Capitole et l'université de Rennes en 2022.

Grand établissement

Les grands établissements peuvent déroger à certains articles du code de l'éducation (art. L717-2)

Des décrets en Conseil d'Etat fixent les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des grands établissements dans le respect des principes d'autonomie et de démocratie définis par le présent titre.

Par exemple, les dirigeants des grands établissements sont choisis après appel public à candidatures et examen de ces candidatures, selon des modalités fixées par les statuts de l'établissement.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux établissements dont les statuts prévoient que les dirigeants sont élus → Ce qui est le cas pour l'Université Paris Saclay

En fait, ce sont les statuts qui définissent chaque grand établissement dans le respect du code de l'éducation.

Evolution des statuts en cours de réflexion...

Campus hors IdF (art. 4)

... l'établissement composante en fait la demande qui devra être approuvée par le CODIRE selon des modalités qui sont précisées dans le RI.

→ *Proposition d'approbation par le CA et non le CODIRE*

Conseil Académique (art.16)

Proposition de la DGESIP de retirer la première phrase qui n'apporte rien juridiquement :

« Le conseil académique, siégeant en séance plénière, est l'instance consultative majoritairement composée d'élus de l'université. Les politiques générales sur la vie académique de l'université y sont débattues. »

→ *Proposition de maintenir ces phrases même si inutiles juridiquement parlant*

Evolution des statuts en cours de réflexion...

Art. 12 : Le bureau

→ *Point en cours de réflexion, sur proposition des élus*

Art. 35 : EU1CPS

1° Composition du conseil : **les élus choisis au sein des trois CFVU** représentant à parts égales les trois établissements

→ *Point en cours de réflexion*

Dossier d'auto-évaluation

DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPÉRIMENTAL

Référence 1. L'établissement public expérimental déploie une stratégie clairement définie, articulée à son positionnement et révélatrice d'un fort degré d'intégration institutionnelle des entités qui le composent.

Référence 2. La gouvernance de l'établissement public expérimental s'appuie sur une organisation, une communication et un système d'information adaptés à sa stratégie intégrative.

Référence 3. L'établissement public expérimental pilote la mise en oeuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils de projection prévisionnelle partagés, sur une programmation budgétaire intégrée et sur un dialogue de gestion interne structuré.

Référence 4. La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie intégrative de l'établissement public expérimental.

Dossier d'auto-évaluation

DOMAINE 2 : RÉSULTATS SIGNIFICATIFS OBTENUS DEPUIS LA CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC EXPÉRIMENTAL

Référence 5. L'établissement public expérimental qualifie précisément les principaux résultats obtenus grâce à l'expérimentation.

Référence 6. L'établissement public expérimental s'est donné les moyens de répondre aux objectifs singuliers ayant justifié sa création.

Réunions d'échanges à venir : distinguer deux types de travaux

Travaux sur la sortie d'expérimentation et la préparation du DAE pour le HCERES :
de mai à novembre 2023

16 mai : CA – demande sortie expé

12 juin : CAC - demande de sortie expé

4 juillet : CA - demande de sortie expé

De mai à novembre 2023 : travaux avec les membres des conseils, en amont de ces instances, pour affiner les statuts et le DAE à remettre au HCERES.

(Exemple : bureau de l'université)

Travaux sur l'amélioration continue de l'établissement **à partir de mai 2023**

1. Approfondissement collectif des choix stratégiques
 - Stratégie recherche
 - Stratégie formation pour tous les cycles
 - Ecole universitaire : porter un 1er cycle ambitieux et innovant et défendre les moyens qui vont avec
 - ✓ convergence pédagogique
 - ✓ développer des compétences transverses
 - ✓ développer le sens critique avec approche universitaire des grands enjeux sociétaux.
 - ✓ faciliter l'orientation des étudiants
 - Vie étudiante : précarité, grand projet santé, etc.
 - International
 - Développement avec les territoires
2. Amélioration du fonctionnement quotidien
 - Fonctionnement et rôle des GS/OI
 - Opérationnel : simplification, fluidité,...
3. Outils pour les mettre en oeuvre
 - Contrat Quinquennal 2026 – 2030 commun
 - LOB 2025 avec des parties communes pour articuler les moyens et sanctuarisation des moyens "employeur"

Avis du conseil

Le conseil de la faculté des sciences du sport est favorable à la demande d'engager la procédure de sortie d'expérimentation.

Elle consiste en une demande de la Présidente de l'Université Paris Saclay auprès de la Ministre chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, d'entamer, à compter du 1er décembre 2023, la procédure de sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental. Celle-ci débute par une saisine du HCERES pour une évaluation de l'expérimentation.

L'Université Paris Saclay souhaitera obtenir le statut de Grand Etablissement selon les modalités prévues au chapitre III de l'ordonnance du 12 décembre 2018, ainsi que l'adoption de ses statuts modifiés en particulier pour prendre en compte l'intégration des universités d'Evry et de Versailles.

université
PARIS-SACLAY

Conseil F2S - Formation

6 juin 2023



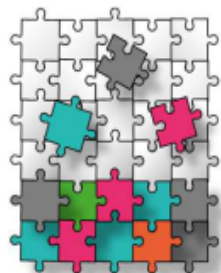
SHIFT – Projet pédagogique

Vote



lauréats AAP « parcours flexibles en Licence »

Jury international présidé par B CHARLIER, Science de l'éducation
université de Fribourg



2021 / AAP2
PFL MMOP



Projet UNESS-UN:
22 établissements /
Mineures disciplinaires
STAPS
Eco-gestion
Psycho
Ecoles d'ingénieurs
Mineures santé
UE transversales
Licence santé

5-6 M€

<https://shift.uness.fr/teaser-shift>

SHIFT – Projet pédagogique

Vote



Porteurs du projet : UNESS.fr

Objectifs : proposer un cursus de licence mutualisée à l'échelle nationale:
Formation **accessible**, **modulaire** (capitalise des blocs de compétence),
personnalisée (parcours et examens à la carte) et **flexible** (licence sur 2-3-4-... ans)

Partenaires

Sociétés savantes (SPBI, SFPS, ACAPS)

UN, FIED, ANESTAPS

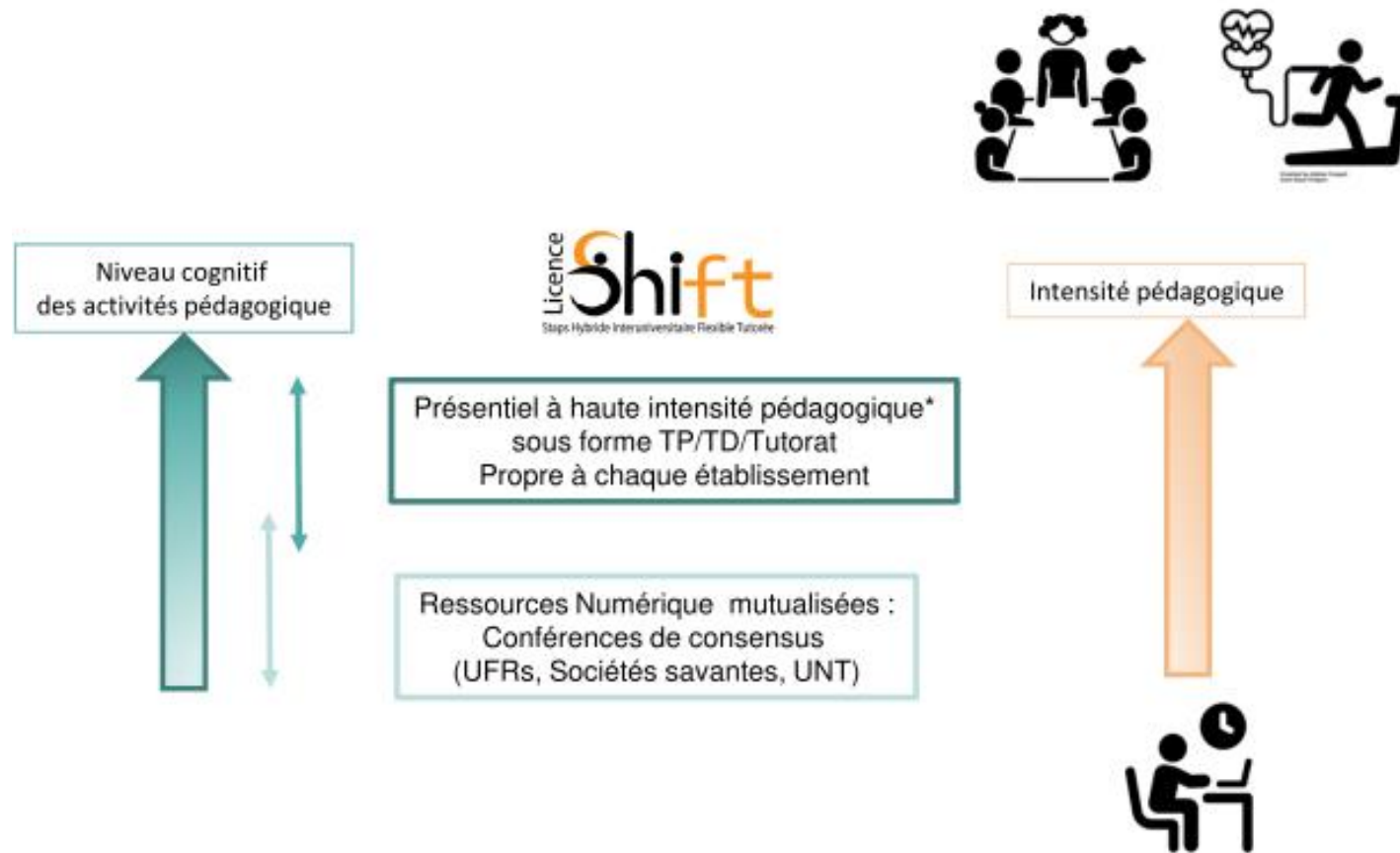
Budget : 2,251 m€



180 ECTS

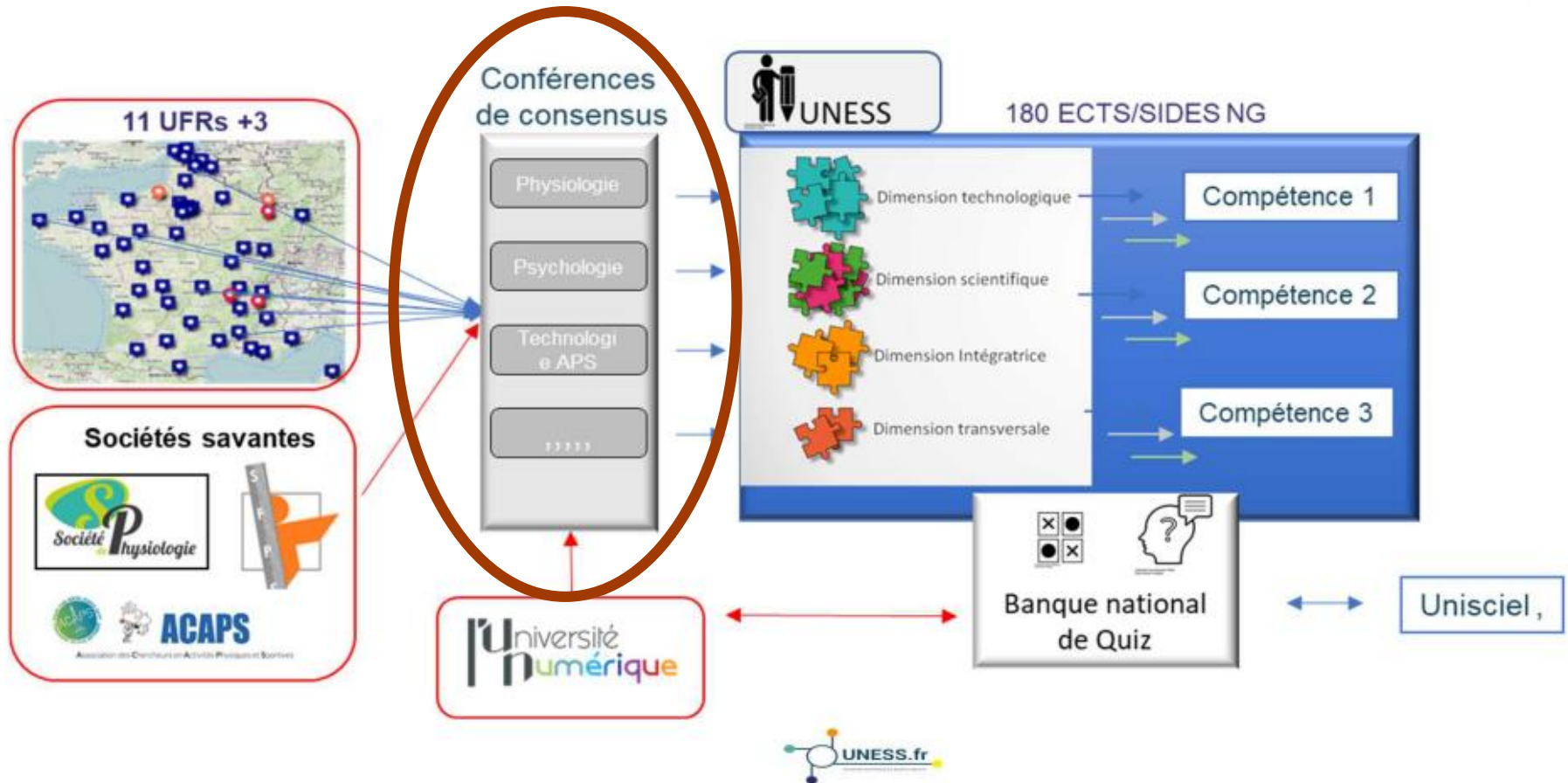


Principe du projet



SHIFT – Projet pédagogique

Vote





Gestion RH

- ❖ Co-créditation avec **signature collective** sous licence **creative commons**

Valorisation des Enseignants (1 ECTS)

Référentiel	Nb	H/ECTS	coût ECTS
		(taux plein)	(taux plein)
Contributeurs	11	8	88
Concepteurs	2	16	32
Coordonnateur	1	16-24	16
Total			104

Accompagnement

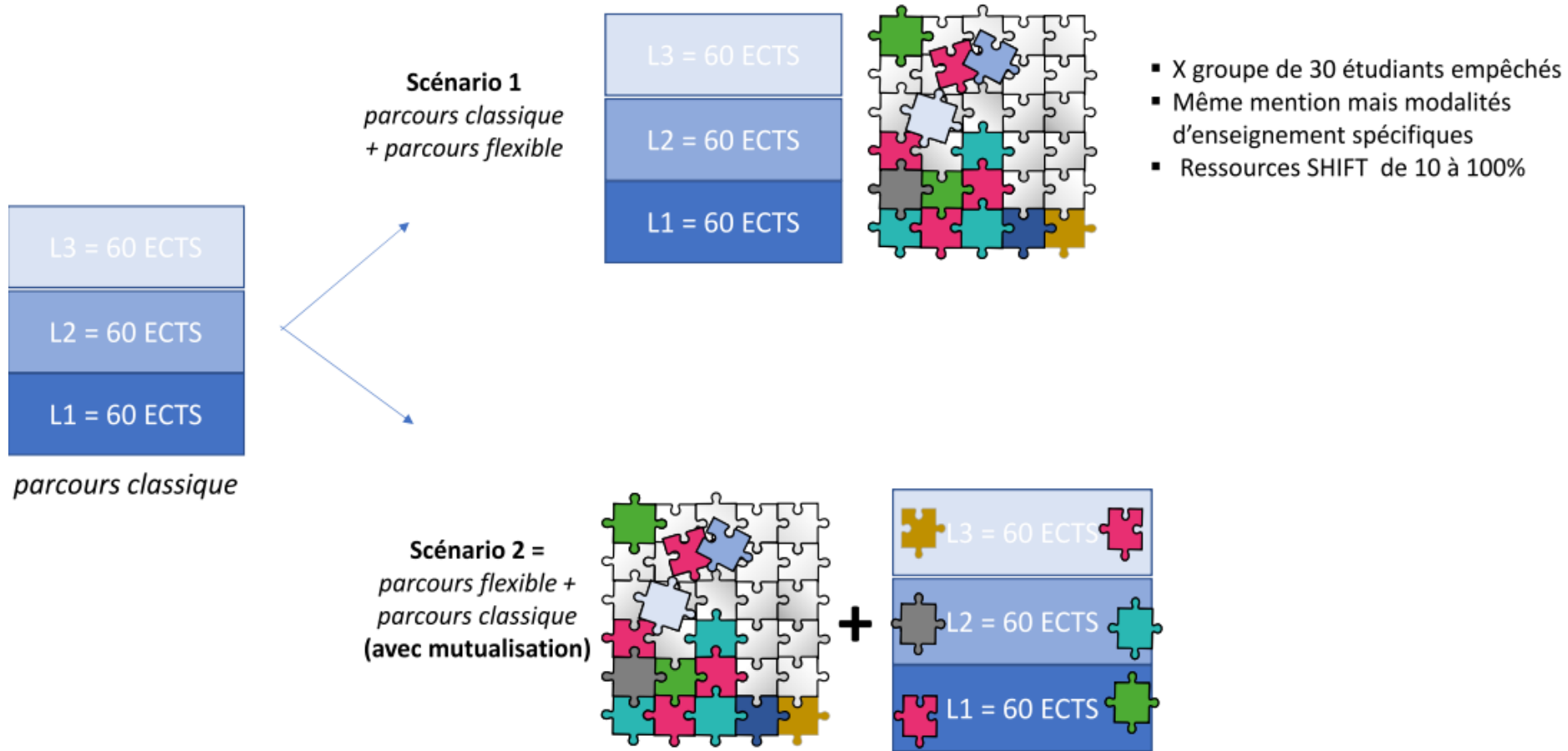
2 ingénieurs pédagogiques
1-2 infographistes
1 technicien audio visuel

Création de l'équivalent de 20 ECTS par science soit 104*20 2080 h ⇔ TD science

1 ECTS = 104 heures rémunérées

SHIFT – Projet pédagogique

Vote





Au niveau de la F2S / principes d'une convention :

- Adhésion aux valeurs/ à l'idéologie portées par le projet / hybridation
- Des enseignants sont engagés dans la création des contenus numériques et les conférences de consensus => rémunération par convention du travail réalisé et prise en charge des missions
- Implique une réflexion sur la construction d'une offre de formation hybride à destination des publics de licences, voir une formation à distance pour les publics empêchés (Handicap, SHN, Salarial) :
 - Alignement des CM actuels sur les contenus proposés dans SHIFT = report des heures d'enseignement qui ne serait plus réalisées (service) sur d'autres activités inscrites au référentiel : responsabilités pédagogiques, formation continu (DU, formations courtes, certifications), GT autour de l'innovation pédagogique, etc.
 - Formation sportive (polyvalence) massée à destination des publics empêchés + pratiques fédérales obligatoires (?) / spécialité
 - Autres ?



L'année universitaire 2023/2024 de l'Université Paris Saclay est bornée du **mardi 22 août 2023** au **lundi 30 septembre 2024** pour toutes les années de formation non diplômante. Ces bornes encadrent les périodes d'enseignement, d'évaluation et de jurys

Pour les années diplômantes (L3 Pro et M2), l'année universitaire 2023/2024 est étendue **jusqu'au vendredi 20 décembre 2024**, sachant que les enseignements et les évaluations autres que les évaluations de stage ou mémoire doivent être réalisés avant le 30 septembre 2024. **Cette prolongation au-delà du 30 septembre n'est autorisée que pour permettre aux étudiants qui n'auraient pu démarrer leur stage ou mémoire à temps** de le réaliser dans de bonnes conditions afin d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion professionnelle et à leur diplomation. **Les stages pourront se dérouler jusqu'au 6 décembre 2024**



3. Les périodes de vacances universitaires

Afin d'assurer une harmonisation des formations mutualisées entre composantes, établissements-composantes et universités membres associées, opérateurs des formations accréditées Paris-Saclay, le calendrier commun minimum de périodes de vacances dans l'ensemble des formations est le suivant :

- 2 semaines de vacances à Noël (Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 - Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024)
- 1 semaine des vacances de février (Fin des cours : samedi 17 février 2024 - Reprise des cours : lundi 26 février 2024),
- 1 semaine des vacances de printemps (Fin des cours : samedi 13 avril 2024 - Reprise des cours : mardi 22 avril 2024)

Les opérateurs peuvent étendre ce calendrier commun en fixant des périodes de vacances supplémentaires.

Sur les vacances d'hiver et printemps, des exceptions sont possibles pour les M2 en fonction des dates de début de stage et sous validation de la composante, école, UMA référente. Les éléments de formation par apprentissage ou construits dans le cadre de partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur nationaux ou internationaux peuvent déroger à ce calendrier.



- Définir une semaine d'intégration en L1 et M1 pour accueillir les étudiants primo-arrivants (demande BDE de banaliser deux journées en L/ dispo d'étudiants bénévoles)
- Permettre aux étudiants de bénéficier d'une semaine de révision avant chaque période d'examen terminaux (semestres)
- Permettre un stage massé en L3 à la rentrée des vacances de Noël
- Semaine banalisée la rentrée de janvier pour préparer le 2nd semestre
- S'assurer de la bonne coordination entre les mentions dans les enseignements mutualisés (Spécialités sportives, CM Sciences, PIE, PPEI)
- Cadencer les examens terminaux des Licences afin de s'assurer de la soutenabilité en salles d'examens et de la disponibilité des enseignants pour leurs surveillances
- Avancer les soutenances de stage en L3 (avant pâques)
- Proposer une semaine de vacances à la toussaint et une seconde semaine à Pâques
- Finir les jurys de Licences avant le 8 juillet pour détacher les scols sur les inscription administratives F2S
- Autres ?

Dialogue socle CCUPS – F2S



La Faculté doit répondre à une demande de la CCUPS afin de produire une synthèse de la stratégie de formation de la F2S au titre de la section universitaire 74. Cette synthèse sera compilée avec celles des autres sections universitaires composant cette CCUPS afin de faciliter le travail des élus.

Je vous propose la synthèse en PJ pour relecture et commentaires/ propositions de modifications d'ici le 12 avril, délai de rigueur.

Relecture et corrections on-line pour validation avant envoi